

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet doit :

- se baser sur **une approche innovante et participative (minimum 1 critère sur 3)** : bénéficiaire collectif, intérêt collectif ou caractère innovant
- disposer d'**un accès public aux résultats de l'opération (critère obligatoire)**
- avoir un **impact sur le territoire et les filières locales (minimum 2 critères sur 3)** : impact environnemental et développement durable, qualité de l'emploi et développement économique, ou processus de concertation



MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plus de 1 million d'euros est alloué au territoire

Pour chaque projet,

80%
de financement
public maximum

20%
d'autofinancement
minimum



Le FEAMP intervient toujours en contrepartie d'une aide publique, avec la répartition suivante :

- 50% de FEAMP
- 50 % d'autres aides publiques (Etat, Région, Département, Collectivités locales...)

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS



INSERTION



CIRCUITS COURTS



DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PACTE Maritime

VOUS AVEZ UN PROJET ?

Contactez-nous

Lannion-Trégor Communauté
Christelle Bacor : 02 96 05 80 08
christelle.bacor@lannion-tregor.com



PACTE Maritime

VERS UNE PÊCHE
ET UNE AQUACULTURE
CONCERTÉES ET TERRITORIALISÉES
POUR LE PARTAGE D'UNE ÉDUCATION MARITIME

EMGLEV Mor

WAR-ZU URPESKETAEREZH
HAG UN DOURC'HOUNEZEREZH
KENDIVIZET HA TIRIADELAET
EVIT RANNAÑ EKONOMIEZH AR MOR



www.lannion-tregor.com

PACTE MARITIME, LE VOLET TERRITORIAL DU FEAMP

Le FEAMP est le Fonds Européen dédié aux Affaires Maritimes et à la Pêche qui accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche. Le volet territorial du FEAMP est un programme européen qui vise à positionner les activités de pêche et d'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes, dans une démarche de développement local porté par les acteurs locaux. Ce volet territorial du FEAMP permet la mise en réseau des acteurs, incite aux projets collectifs, pilotes ou innovants pour le territoire maritime du Goëlo et du Trégor.

UN PROGRAMME CONSTRUIT POUR ET AVEC LES PROFESSIONNELS

Il s'agit d'une ambition commune et collective pour la pêche et les cultures marines du Pays de Guingamp et de Lannion-Trégor Communauté (chef de file).

Les acteurs du territoire ont choisi de s'appuyer sur le volet territorial du FEAMP pour mettre en place un « PACTE maritime : vers une Pêche et une Aquaculture Concertées et Territorialisées, pour le partage d'une Education maritime ». Il s'agit de faire émerger une ambition maritime partagée tout en développant les relations et les solidarités entre l'amont et l'aval des territoires, entre les activités économiques, créant ainsi une dynamique commune articulée en trois défis.

3 DÉFIS

1. DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS MARITIMES
2. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET ÉDUCER À LA GESTION DES MILIEUX MARINS
3. CONFORTER LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LITTORALE

UNE DÉMARCHÉ LOCALE ET CONCERTÉE

Le périmètre s'étend sur **146 communes** qui couvrent l'ensemble du Pays de Guingamp et de Lannion-Trégor Communauté.



Vous êtes une association, une collectivité, une entreprise, un groupement de professionnels... et votre projet est lié aux filières de la pêche et des cultures marines ?
Le PACTE maritime peut vous accompagner si votre projet s'inscrit dans l'une des 7 fiches-action ci-contre :

1. **Faciliter l'accès à l'emploi**
Accompagner les professionnels (formation, plan de carrière, développement / reprise d'activité), améliorer et valoriser les conditions de travail, et promouvoir l'inclusion sociale.
2. **Aménagement et organisation spatiale de l'activité maritime**
Conforter certains équipements portuaires afin de développer une complémentarité, et pallier l'enclavement du territoire. Favoriser l'aménagement de nouvelles zones aquacoles et le développement de l'algoculture dans les dispositifs de planification des espaces littoraux et maritimes.
3. **Éduquer et améliorer la connaissance pour une meilleure gestion des milieux marins**
Acquérir des données scientifiques afin de mieux connaître et comprendre l'interaction entre les activités humaines et les milieux marins. Sensibiliser à la gestion des déchets et à la réduction des pollutions.
4. **Éduquer à la gestion de la biodiversité littorale et mettre en valeur le patrimoine maritime**
Développer l'éducation à la gestion des milieux marins auprès de l'ensemble des acteurs de notre territoire (élus, acteurs économiques, population, touristes, etc.). Valoriser la richesse du patrimoine maritime (matériel et immatériel).
5. **Promouvoir une économie nouvelle à travers le développement et la diversification des activités maritimes**
Diversifier les activités maritimes par des activités liées au tourisme, aux mesures halio-environnementales, de valorisation du produit, à la mise à disposition du navire pour services, à la formation, à la culture. Développer une économie nouvelle liée à la valorisation et à la transformation des co et sous-produits maritimes.
6. **Sensibiliser et valoriser la mer, ses produits et ses professionnels**
Donner du sens, rapprocher producteurs et grand public, permettre la connaissance, pour que chacun s'approprié et bénéficie de cette valorisation : vers une consommation plus qualitative, de proximité, et durable, initier de nouvelles vocations professionnelles
7. **CAP sur la coopération**
Enrichir, conforter, pérenniser et développer les actions liées aux filières pêche et cultures marines par la coopération avec d'autres acteurs du territoire national, ou européen.

